



Avis d'audience

Le 26 août 2011

Réf. 2011-H-116

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en août pour examiner la demande de modification du permis d'exploitation de la centrale nucléaire Point Lepreau présentée par Énergie NB. L'installation est située sur la péninsule Lepreau, au Nouveau-Brunswick.

Énergie NB demandera à la Commission que des changements administratifs soient apportés au permis. Ces changements comprennent des mises à jour à la documentation et la suppression d'une condition de permis devenue superflue à la suite de l'homologation d'un appareil appartenant à Énergie NB.

La Commission a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de tenir une audience publique pour étudier la demande. L'audience se déroulera par voie de mémoires soumis par la CCSN et Énergie NB.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et mis à la disposition du public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire d'Énergie NB ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard
Agente de tribunal
Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C. P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca